39/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 10 juillet 2020

Nombre de membres
. Afférents au C.M. 19
. En exercice : 19
. Qui ont pris part à la délibération : 19

L'an deux mil vingt
et le dix juillet
à 17 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, MORELLI, BENVENUTI, PANZA et Mesdames SEBASTIANI, FOURNIER, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, FERRAGUTI, PONZEVERA et VOLLELI.

Procuration : Mme BEGNIS à Mme GUARDINI, Mr HLUSICKA à Mr MORELLI, Mr POLI à Mme PONZEVERA, Mr SIMONETTI-MALASPINA à Mr OLMETA, Mme SANCIU à Mr COSTA.

Absents : Mmes BEGNIS, SANCIU et Mrs HLUSICKA, POLI, SIMONETTI-MALASPINA

Mme SEBASTIANI a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

RECRUTEMENT DES PERSONNELS TEMPORAIRES

Le Maire expose au Conseil que pour faire face à un besoin occasionnel, dû à un surcroît de travail, il y a lieu à compter du 10 juillet 2020 de procéder, au recrutement de personnel temporaire, tant pour la Commune que pour le Port de Plaisance.

Il propose donc de créer :

- **Pour la Commune :** 35 emplois d'adjoint technique territorial
  10 emplois d'adjoint administratif territorial
- **Pour le Port de Plaisance :** 60 emplois d'adjoint technique territorial
  30 emplois d'adjoint administratif territorial

Il précise à nouveau qu'il s'agit d'emplois saisonniers dont la durée ne peut excéder 6 mois dans l'année.

SOUS PREFECTURE DE CALVI
16 JUIL. 2020
COURRIER ARRIVÉE

Il précise également que la rémunération de ces agents sera celle du 1er échelon de l'échelle C1.

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

******

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- décide de créer les emplois temporaires proposés par le Maire ;
- dit que les crédits nécessaires à ces créations sont inscrits aux Budgets Primitifs 2020 de la Commune et du Port de Plaisance.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Claudy OLMETA